



Lettre ouverte à Nicolas Lacroix, président du Conseil départemental de la Haute-Marne

**Le Conseil départemental de la Haute-Marne annonce
un « plan d'abattage massif des arbres qui tuent »...**

**Nous proposons plutôt un « plan de sauvegarde et de reconquête
massive des arbres de bord de route » !**

Lancer un plan ambitieux de sauvegarde et de reconquête des arbres de bord de route, c'est réaffirmer que les alignements d'arbres au bord de nos routes sont un bien commun, un patrimoine culturel et écologique reconnu comme constitutif de nos paysages et essentiel à la qualité de notre cadre de vie.

La mobilisation lancée suite à l'annonce montre l'attachement des Haut-Marnais à leurs arbres d'alignements.

Un plan de sauvegarde et de reconquête ne veut toutefois pas dire qu'aucun arbre ne devra être coupé.

Le cycle de la vie est ainsi fait que certains arbres malades, en fin de vie et présentant un danger avéré, peuvent être abattus en respectant la procédure légale. Nous alertons toutefois qu'avec la seule vision de l'arbre comme obstacle gênant le long de routes, et même si ces abattages se font dans un cadre légal, dans 10 à 15 ans il ne restera plus grand chose de nos alignements.

Ce plan, nous l'imaginons collectif. Avec un Conseil départemental qui associe les forces vives du territoire (associations, élus, experts, citoyens) et les spécialistes français du sujet pour tracer un avenir à nos alignements d'arbres, alliant paysage et sécurité routière.

Cette annonce de « plan d'abattage massif » instaure de la méfiance voire de la défiance ; comment répondre alors aux enjeux d'aujourd'hui en matière de climat, de restauration du vivant et de préservation de notre patrimoine ? Les bonnes idées sont à construire ensemble !

Si l'on se réfère aux multiples soutiens sur les réseaux sociaux ou au nombre de signataires de la pétition contre ce plan d'abattage annoncé comme "massif", il semble évident que les haut-marnais sont attachés à leur patrimoine arboré, véritable argument d'attractivité pour notre département. Profitons de cette mobilisation pour rapprocher la décision politique du citoyen.

Un tel plan ne pourrait qu'être bénéfique à notre territoire et serait en adéquation avec les objectifs stratégiques du Conseil départemental, qui souhaite "concourir à l'attractivité de notre département au travers de la préservation des paysages et de la biodiversité".

Quelle ambition pour un département qui porte à travers une campagne d'attractivité le slogan « La Vie au Vert » et qui accueille le Parc national de forêts que de faire de l'arbre, dans et hors forêt, un symbole !

Malgré notre demande d'entrevue restée sans réponse, nous sommes prêts à travailler aux côtés du Conseil départemental de la Haute-Marne pour que nous, nos enfants, et les générations d'après, puissent circuler sous ces allées d'arbres et admirer ces paysages si singuliers, ces arbres comme des traits d'unions entre nos villages et nos forêts.

Lettre ouverte signée par le collectif citoyen "Les arbres des routes en Haute-Marne" et les associations Nature Haute-Marne, LPO Champagne-Ardenne, Belles Forêts sur Marne, SOS Pays de Langres, SOS Pays de l'Apance, Champagne-Ardenne Nature Environnement, et Sites & monuments



Pour aller plus loin...

Souhaitant être constructifs, nous soumettons ici quelques premières pistes de réflexion et de bon sens. Celles-ci sont avancées avant un travail collectif et approfondi à conduire pour l'élaboration de ce plan de sauvegarde et de reconquête conforme aux "ambitions" affichées par le Conseil départemental en matière de préservation de nos espaces naturels :

- Réaliser un inventaire du patrimoine arboré de bords de routes.
- Établir une charte de l'Arbre incluant un barème d'estimation de la valeur des arbres en fonction notamment de la beauté, de la vigueur, de l'âge, de l'état sanitaire et de la situation de l'arbre.
- Remplacer chaque arbre coupé par un nombre d'arbres compensant la valeur de l'arbre coupé (pas seulement 1 pour 1), se faisant au plus près de l'arbre abattu.
- Établir un inventaire des tronçons routiers où la plantation d'arbres est possible le long des routes départementales.
- Engager une politique de plantation d'arbres fruitiers le long des routes départementales sur les tronçons les plus adaptés.
- Installer une signalétique annonçant les alignements d'arbres et limiter la vitesse des véhicules sur certaines portions tel que préconisé par l'association Prévention routière.